

Numéro 17 – Le 24 février 2011

Assez, c'est assez ! Il faut passer à l'action !

Le dernier numéro de l'INFO-NÉGO faisait état des principaux points que le processus de « clause à clause » n'avait pas encore permis de régler. Depuis, il y a eu peu de rencontres; le travail n'a donc presque pas progressé. Clairement, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) campe sur ses positions et semble miser sur « l'effet du temps » pour nous convaincre de renoncer à des éléments importants de l'entente de principe.

Pourtant, la situation s'avère urgente. De la signature dépend le nombre de profs alloué à chacun des collèges, ce qui signifie que la répartition des allocations entre les disciplines et les ouvertures de postes pour l'an prochain sont en cause. Il apparaît donc que, si nous souhaitons régler cette négociation du « clause à clause », il faudra provoquer les choses et mettre de la pression. C'est dans ce contexte que les délégué-es présents à la réunion du regroupement cégep des 17 et 18 février derniers, après avoir témoigné de la frustration des membres de leur syndicat par rapport à cette situation, ont adopté la proposition suivante :

Attendu que l'entente de principe conclue le 13 juin dernier et avalisée par les assemblées syndicales indiquait clairement que les 92 ETC des transferts fédéraux seraient injectés dans le volet 1 de la tâche dès 2010-2011;

Attendu que, dans l'esprit même où elles ont été négociées, il doit être convenu que les ressources ajoutées pour l'encadrement à partir de 2012-2013 doivent se traduire par une modification du facteur PES;

Attendu que l'application de la clause de l'entente de principe concernant les premiers échelons de l'échelle salariale ne doit pas générer d'iniquités;

Attendu que l'application du maintien de l'équité salariale a comme effet d'accentuer substantiellement la distorsion de l'échelle salariale en diminuant une fois de plus l'écart inter-échelons entre le 17^e et le 20^e échelon;

Attendu l'urgence de convenir de la répartition des ressources pour 2011-2012;

Que le regroupement cégep réclame du CPNC qu'il prenne les mesures nécessaires pour une conclusion rapide des travaux sur l'ensemble des dispositions de la convention collective.

Que le regroupement cégep invite ses syndicats à faire pression sur leur administration pour leur demander d'intervenir, à partir d'un document préparé par le comité de stratégie, auprès de la partie patronale afin d'obtenir un règlement rapide des travaux sur l'ensemble des dispositions de la convention collective.

Que, advenant un avancement insatisfaisant des travaux d'ici le 1^{er} mars, une réunion extraordinaire du regroupement cégep soit convoquée dans les plus brefs délais afin de convenir d'un plan d'action.

L'objectif est clair : il s'agit de montrer aux directions de collège que les profs veulent que le « clause à clause » se règle rapidement. Pour l'instant l'opération consiste à leur demander, tout en faisant valoir nos positions sur les sujets toujours en litige, d'intervenir auprès du CPNC pour une accélération des pourparlers. Autrement dit, fini « le tataouinage »! Le temps presse, d'autant plus que, en vertu de la nouvelle convention collective, qui n'entrera en vigueur qu'à sa signature, la répartition des ressources ajoutées au volet 1 en 2011-2012 doit se faire avant le 31 mars prochain.

Comme le prévoit la proposition, si aucun débloccage ne se produit d'ici le 1er mars, une réunion extraordinaire du regroupement cégep se tiendra très rapidement par la suite afin d'adopter un plan d'action. Le comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ s'est déjà attelé à la tâche d'en préparer un.